



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1810**

commune (s) :

objet : Politique de communication pour le projet de la Vallée de la Chimie - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1810**

objet : **Politique de communication pour le projet de la Vallée de la Chimie - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet Vallée de la Chimie est engagé depuis 2015 sur 4 sites d'intervention prioritaires : Saint Fons Aulagne, Feyzin sous Gournay, Pierre Bénite et Solaize/Vernaison. La transformation économique, foncière et territoriale engagée doit s'accompagner d'une transformation de l'image de la Vallée. Avec l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en octobre 2016, il devient, en outre, nécessaire de s'adresser aux milliers d'habitants et aux centaines d'entreprises qui vont devoir mettre en œuvre des mesures de protection contre les risques technologiques.

Ce contexte justifie le déploiement et l'animation d'une politique de communication sur le territoire de la Vallée de la Chimie qui se déclinera, d'une part, sous la forme d'une action d'animation réalisée en continu et, d'autre part, par la production et l'utilisation de supports et d'outils de communication ainsi que par le déploiement et l'animation d'une politique de relations presse sous forme d'outils et d'actions presse.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution des accords-cadres à bons de commande relatifs à la politique de communication pour le projet de la Vallée de la Chimie.

Cet accord-cadre (lot n° 1) fera l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Il intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Ce lot serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Il comporterait les engagements de commande suivants :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	déploiement et animation de la stratégie de communication de la Vallée de la Chimie	140 000	168 000	546 000	655 200

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 mai 2017, a choisi pour le lot n° 1 l'offre du groupement d'entreprises suivant : J'Articule - Dissidentia.

Pour information, un marché de relations presse pour la Vallée de la Chimie (lot n° 2) qui relève de la compétence du Président du fait de son montant a été attribué au groupement Amalthéa - J'articule pour un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 88 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande de services concernant la politique de communication pour le projet de la Vallée de la Chimie - lot n° 1 : déploiement et animation de la stratégie de communication de la Vallée de la Chimie, et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises J'articule - Dissidentia, pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC, et maximum de 273 000 € HT, soit 327 600 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 6228 - fonction 632 - opération n° 0P02O2625.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.